



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC Nouvelle-Aquitaine

Affaire suivie par :
Patrick BOUVART
07 84 44 18 10

patrick.bouvard@culture.gouv.fr

Références : PC08625421S0005-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de Vienne

20 Rue de la Providence

86020 POITIERS CEDEX

À l'attention de Athénaïs Maxime,

Poitiers, le 12 août 2021

COURRIER ARRIVÉ

19 AOUT 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAULGE (VIENNE), Lieu-dit Juillé
PC08625421S0005
Votre courrier du 7 juin 2021
Livres V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 2 juillet 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE